



Association pour l'Animation de Cergy Sud

Maison de quartier des touleuses - 20 place des Touleuses- 95000 CERGY
Tél : 06.07.39.98.01 email : aacs.ena@orange.fr

N° Adhèrent
(Réservé à l'association)

Année
2026-2027

BULLETIN D'ADHESION/INSCRIPTION*

A remplir lisiblement et à joindre avec la totalité du règlement
A remettre au secrétariat impérativement avant le début des cours

MEMBRE ADHERENT

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance (obligatoire) :

☐ Enfants 6/12ans ☐ Jeunes 13/18 ans ☐ Adultes (18-60 ans) ☐ Adultes (60 ans et +)

ADRESSE : _____

CP/VILLE : _____ email (à écrire en majuscule): _____@ _____

TELEPHONE FIXE : ____/____/____/____/____/

PORTABLE : ____/____/____/____/____/

*En adhérent à l'association, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur mis à ma disposition sur simple demande (affichés sur le panneau d'informations de la salle AACs).

Date :

Signature de l'adhérent :

(Signature du représentant légal pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les enfants mineurs)

Je soussigné (e), Mr/Mme _____ agissant en qualité de (mère ☐ père ☐)

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Mon enfant : _____ à rentrer seul (e) après son atelier.

Personne à joindre en cas d'urgence (nom-téléphone) : _____

ATELIER (S)

Ateliers Enfants - Jeunes

- ☐ Bricolage 1h30 : Enfants
- ☐ Couture 1h30 : Enfants
- ☐ Dessin 1h30 : Enfants - Jeunes
- ☐ Terre et modelage 1h30 : Enfants - Jeunes

Ateliers Adultes - Jeunes

- ☐ Couture 2h : Adultes - Jeunes
- ☐ Dessin 2h : Adultes - Jeunes
- ☐ Terre et modelage 2h : Adultes - Jeunes
- ☐ Ateliers socio linguistique : ☐ Débutant 1 ☐ Débutant 2
☐ Intermédiaire ☐ Avancé
- ☐ Stages atelier dessin (20/03 et 27/03/2027 de 10h-12h30)

MODES DE REGLEMENT : Chèque (s) à l'ordre de l'A.A.C.S

Tarification : ☐ Cergy ☐ Extérieur ☐ Multi inscription° ☐ Réduit°

° Modalités particulières sur justificatif, nous consulter.

ADHESION ET COTISATIONS

Adhésion obligatoire	
Atelier 1 :	
Atelier 2 :	
MONTANT TOTAL	
Divers :	

REGLEMENTS

☐ Chèques (octobre-janvier-avril)	
☐ Espèces (Montant à régler en totalité)	
☐ Autres	
☐ Facture	☐ Oui ☐ Non

RAPPEL : AVANT TOUTE PRATIQUE DE VOTRE ACTIVITE, LES FORMALITES D'INSCRIPTION DOIVENT ÊTRE FAITES : DEPÔT DU DOSSIER ET REGLEMENT EN TOTALITE.

Un seul cours d'essai sera possible après dépôt du bulletin et règlement de l'adhésion (non remboursable). Si l'essai est satisfaisant, la totalité du règlement devra être remise avant le prochain cours. Toute inscription est définitive et tient lieu d'engagement pour l'année scolaire. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf cas particuliers définis par le règlement intérieur.

Si des mesures gouvernementales devaient imposer une fermeture, aucun remboursement ne sera possible, nous mettrons tout en œuvre pour vous proposer des solutions.